Créavienne, la vitrine des créateurs-repreneurs d’entreprises

vendredi 22 juin 2018, par lpe

Depuis 2007, le succès de Créavienne est toujours au rendez-vous avec toujours le même objectif de promouvoir la création et la reprise d’entreprises dans le département.
Cette année, sur 142 dossiers présentés, 69 ont été retenus pour au final 17 sélectionnés dans 3 catégories. Le 7 juin dernier, 9 lauréats ont été récompensés avec 3 prix majeurs (Projet, Création et Reprise) et 6 prix thématiques (Valéo, innovation, rebond de vie, Prix Coup de Cœur de la pépinière René Monory, Prix Coup de Cœur du CEI et Mention Internationale).

- Le prix projet : Medcube à Poitiers qui moderne des pratiques médicales afin d’améliorer l’accès aux soins grâce aux outils de télécommunication.
- Prix création : Les Bières de Montmorillon, une bière bio qui est distribuée dans toute la France ; l’entreprise ayant levé 250K€ en début d’année.
- Le prix reprise : SARL Gestic Formation, Jessica Ranger, formation et revente de solutions SAGE et EBP. (Entreprise créée en 1993)
- Prix Valéo : La Chocolaterie Mélusine à Châtellerault
- Prix innovation : CM Family à Poitiers. Collaboration efficace entre étudiants et experts pour faciliter la gestion des réseaux sociaux par les entreprises.
- Prix rebond de vie : Ecalle Métallerie, ferronnerie d’art à Ayron
- Prix coup de coeur de la pépinière René Monory : Cocon Mobile à Savigny sous Faye, location de SPA luxueux n mode nordique
- Prix coup de coeur du CEI : Credence cuisine deco à Chasseneuil du Poitou, grand choix de décors de cuisines et salles de bains prêts à poser
- Mention internationale : Hide a moon à Poitiers, création et commercialisation de soutiens-gorge à cachettes secrètes

Ce concours est un projet collectif doté de 50000 euros de prix et porté par les 2 pépinières d’entreprises du département de la Vienne : le Centre d’Entreprises et d’Innovation (ou CEI) situé sur la Technopole du Futuroscope et la Pépinière d’entreprises René Monory située à Châtellerault. Le concours est également co-organisé avec les collectivités locales que sont Grand Poitiers et Grand Châtellerault.
L’ensemble des lauréats vont bénéficier d’un "Pack Entrepreneur" constitué de dotations en numéraire et en prestations. Selon les prix, les lauréats ont eu un prix pouvant aller jusqu’à 6 000 euros en numéraire, mais également :
- Des heures de conseil en juridique,
- Une formation dispensée par l’Ordre des Experts-comptables
- Un hébergement de 23 mois en pépinière d’entreprises dont 6 mois gratuits,
- Une adhésion au Club Futurexport et une formation de 3 jours sur la stratégie à l’export (pour la mention internationale)
- Un trophée désigné
- Prospection et qualification de fichier, soit 10 demi-journées de phoning en B to B et uniquement en

France qui seront répartis entre les lauréats,
- Formation d’accompagnement commercial pour les jeunes entreprises de 8 demi-journées (réflexion stratégique commercial, étude de marché, et argumentaire commercial)
- Des heures d’audit, conseil et expertise en informatique

Toutes les informations : http://creavienne.fr